

## 3.0 Gestion de la croissance

---



Le présent Plan est fondé sur une période de planification de vingt ans, soit de 2010 à 2030. Le Plan directeur de viabilisation indique que, au moment de l'adoption de ce plan, le village avait atteint sa capacité d'aménagement compte tenu des limitations de viabilisation domestique. Avec la modernisation de ces services que propose le Plan directeur de viabilisation, la capacité résidentielle du village devrait augmenter pour passer d'environ 1 550 unités d'habitation à un nombre situé entre 4 400 et 5 500 unités (y compris les unités existantes). Sur les terrains à aménager ouest, le nombre d'unités d'habitation construites devrait varier, en fin de projet, entre 1 800 et 2 300, compte tenu des étapes décrites à la section 8 du Plan de conception communautaire. Dans la plus grande partie du village, un service de distribution d'eau continuera d'être fourni tel qu'il l'est actuellement, c'est-à-dire une combinaison de puits privés et collectifs. Sur les terrains à aménager ouest, l'eau sera canalisée depuis des puits collectifs municipaux entretenus par la Ville. Le réseau de puits collectifs sera dimensionné de manière à approvisionner en eau la totalité du village en prévision de la demande future. Pour qu'aucun nouvel aménagement ne soit créé avant l'installation des services nécessaires, les dispositions d'aménagement différé du règlement de zonage pourraient être appliquées aux terrains vacants.

### Une zone tampon pour le village

En préparant le présent Plan, les membres du Comité directeur et du public ont discuté de l'aliénation du village dans le cadre de l'expansion à long terme du secteur urbain d'Ottawa. Ils en sont parvenus à la conclusion que le village devait continuer de faire partie de la communauté agricole de Lanark-Carleton et que, si comme prévu, la partie urbaine d'Ottawa devait s'élargir en direction du village, cette expansion devait avoir lieu autour du village et de la communauté agricole environnante, et non pas à travers ces zones. Le Comité directeur aimerait que soit envisagée la création d'une ceinture de verdure ou d'une zone tampon agricole aux limites nord et est du village, afin de le préserver de tout empiètement urbain à long terme.

### 3.1 Plan directeur de viabilisation

Pour situer le Plan dans son contexte, la firme Stantec Consulting and Golder and Associates a préparé un plan directeur de viabilisation pour le village de Richmond. Cette étude avait pour objet de fournir des recommandations sur la viabilisation à long terme des aménagements actuels et futurs à l'intérieur des limites du village. Cette étude a été menée dans le cadre du processus d'évaluation environnementale de portée générale de la Municipal Engineers Association. Elle recommande que des réseaux de distribution d'eau et d'égouts soient construits en prévision de la croissance future.



#### Distribution d'eau

Le Plan directeur de viabilisation a permis de conclure que les formations profondes March/Nepean semblaient contenir une quantité d'eau souterraine de bonne qualité plus que suffisante pour viabiliser les terrains à aménager. L'étude recommande de viabiliser les terrains à aménager ouest en eau domestique et de lutte contre les incendies par un ou des réseaux de puits collectifs. Les terrains à aménager ouest et les terrains industriels pourraient être viabilisés soit par des puits privés ou collectifs, et le reste du village continuerait d'être viabilisé comme au moment où le Plan a été adopté. En prévision de la demande, il est recommandé de concevoir le ou les réseaux de puits collectifs de manière à viabiliser tous les aménagements actuels et futurs, pour le cas où il serait jugé nécessaire de fournir un réseau collectif pour l'ensemble du village. Une étude de caractérisation des eaux souterraines (2009) portant sur l'ensemble du village a également été préparée pour documenter le Plan directeur de viabilisation.

#### Politiques

1. L'aménagement des terrains à aménager ouest devrait être fondé sur une viabilisation par puits collectifs publics. L'aménagement des terrains à aménager nord-est et des terrains industriels devrait être fondé sur une viabilisation par puits collectifs ou privés. Les aménagements réalisés dans le reste du village devraient être fondés sur une viabilisation par puits privés sauf s'il est jugé nécessaire d'installer un réseau de puits collectifs dans le reste du village.
2. Les services d'infrastructure d'eau devraient être modernisés afin de permettre la transformation graduelle de la viabilisation des aménagements existants par puits privés en un réseau collectif pour tout le village, si cette mesure est jugée nécessaire. Conformément à la section 2.3.2 du Plan officiel, tous les terrains situés dans les limites du village doivent être considérés comme des secteurs desservis en eau par les services publics.
3. Des études sur la protection des têtes de puits doivent être menées lors de la création de réseaux de puits collectifs, conformément à la réglementation pertinente en vigueur au moment de l'élaboration du plan de lotissement.



## Eaux usées

Le Plan directeur de viabilisation recommande que le réseau actuel de collecte par gravité des eaux usées et la station de pompage de Richmond soient agrandis et modernisés afin de desservir les terrains à aménager ouest et nord-est, les terrains industriels et le reste du village. L'effluent serait alors acheminé par la station de pompage agrandie jusqu'au réseau de collecte des eaux usées de la Ville et éliminé à l'usine centrale de traitement des eaux usées de la Ville. La modernisation de ce réseau de collecte des eaux usées nécessiterait les travaux suivants : a) construction d'un nouvel égout principal, b) remplacement des tronçons sous-calibrés d'égouts, c) agrandissement/modernisation de la station de pompage de Richmond et d) construction d'une conduite de refoulement menant au grand collecteur de Glen Cairn à Kanata.

On note également que, lors d'événements de débit important (neige fondue et/ou précipitations), le débit entrant à la station de pompage excède parfois sa capacité d'évacuation actuelle. Lors de telles périodes, les débits entrants sont pompés et temporairement retenus dans le bassin de stabilisation C, qui fait partie du bassin d'eaux usées triple original utilisé pour le captage et le traitement des eaux usées, avant leur déversement dans la rivière Jock. Les deux autres parties du bassin servent à des fins environnementales.

Les débits trop abondants entrant dans le réseau de collecte des eaux usées du village de Richmond sont essentiellement attribuables aux drains des fondations des habitations et aux pompes d'assèchement raccordés directement au réseau. Le débranchement de ces sources de débit du réseau d'égouts domestiques permettrait de réduire considérablement les débits entrant dans la station et, par conséquent, de réduire le risque de débordement du bassin de Richmond.

Le réseau actuel de collecte des eaux usées subit des débits parasites excessifs lors de la fonte des neiges printanière. Ces débits sont de loin supérieurs à ceux prescrits dans les lignes directrices de conception des égouts de la Ville d'Ottawa. Les débits parasites excessifs surchargent le réseau d'assainissement, entraînant une possibilité de reflux qui réduirait la capacité d'aménagement.

## Politiques d'échelonnement et de mise en œuvre

1. Tous les aménagements réalisés à Richmond doivent être raccordés au réseau central d'assainissement. Aucun aménagement ne doit être autorisé tant qu'il peut être démontré que le réseau d'assainissement présente la capacité exigée par le Plan directeur de viabilisation. Malgré cette exigence et en attendant que les canalisations soient prolongées au sud de la voie ferrée, des services privés peuvent être autorisés sur les terrains industriels, à la satisfaction de la Ville.
2. Les infrastructures d'eaux usées existants doivent être modernisées peu à peu afin d'offrir la capacité nécessaire à l'aménagement intégral du village de Richmond. Sur présentation d'une proposition d'aménagement, le promoteur devra faire la preuve de la capacité nécessaire pour viabiliser son aménagement.

3. En consultation avec les résidents, la Ville doit déployer un effort à long terme pour éliminer les sources de débit parasite branchées directement dans le réseau d'assainissement à partir du réseau de collecte des eaux usées de Richmond.

## 3.2 Plan de gestion des eaux pluviales et de drainage



Pour soutenir l'aménagement des terrains à aménager ouest, le promoteur a préparé un plan de gestion des eaux pluviales et de drainage (DSEL) ainsi qu'une étude de l'environnement naturel et d'évaluation des répercussions (Kilgour). Le plan de drainage a pour objet de fournir une stratégie de drainage et de gestion des eaux pluviales qui garantira le drainage sûr et efficace de ces terrains, une fois aménagés, et qui permettra de limiter les répercussions de l'aménagement sur les cours d'eau récepteurs que sont la rivière Jock et le drain Van Gaal/Arbuckle. Les terrains du village sont relativement plats. Afin de limiter le remplissage requis au-dessus du niveau du sol, le promoteur du projet propose d'utiliser des pompes d'assèchement. Les lignes directrices de conception des égouts de la Ville exigent ce qui suit pour les nouveaux aménagements :

- Que tous les sous-sols se drainent par gravité vers un égout pluvial, et qu'ils soient situés à 0,3 mètre au-dessus de la ligne piézométrique à récurrence de 100 ans;
- Que soient prises en compte les exceptions notamment relatives aux pompes d'assèchement, sous réserve que le demandeur puisse justifier de la faisabilité de mise en œuvre et financière, ainsi que les questions techniques, environnementales, opérationnelles, de responsabilité, de risque et d'entretien.

Par conséquent, le plan définitif de gestion des eaux pluviales et de drainage sera nécessaire pour fournir cette analyse, à la satisfaction de la Ville, avant l'acceptation des pompes d'assèchement comme stratégie de service de drainage acceptable sur les terrains à aménager ouest.

### Politique

1. Avant l'aménagement des terrains à aménager ouest, le plan de gestion des eaux pluviales et de drainage à l'appui et l'étude de l'environnement naturel et d'évaluation des répercussions doivent avoir été réalisés à la satisfaction de la Ville.

### 3.3 Environnement naturel

La Ville a élaboré un plan de gestion environnementale (PGE) visant le village de Richmond, en soutien au Plan de conception communautaire. Le PGE désigne des éléments naturels, comme la rivière Jock, le ruisseau Marlborough et leurs affluents, et des ressources terrestres, comme la forêt Marlborough et la Zone de conservation de Richmond, des terrains boisés locaux et des haies. Grâce à la désignation et à l'évaluation de ces éléments, les nouveaux aménagements pourront être dirigés en dehors des zones d'importance naturelle ou sensibles aux répercussions. La carte des éléments environnementaux figure à l'annexe D du Plan de conception communautaire.

#### Rivière Jock



La rivière Jock et la plaine inondable, les parcs et les secteurs boisés longeant la rivière forment un couloir de verdure qui serpente au centre du village. La largeur de la plaine inondable est variable mais fait en moyenne 300 m. Historiquement, les aménagements réalisés dans le village ont souvent tenu compte du risque d'inondation de la rivière Jock, bien avant que la cartographie de la plaine inondable ne soit disponible. À chaque extrémité du couloir se trouvent d'importants éléments naturels; on retrouve à l'angle sud-ouest du village la forêt Marlborough et les zones boisées adjacentes; le long de la limite est du village, on retrouve la Zone de conservation de Richmond. La qualité de l'eau de la rivière Jock est qualifiée de « marginale ». Le couloir abrite une saine communauté de poissons et représente le seul tronçon de la rivière, dans tout le sous-bassin hydrographique, à contenir un habitat de poissons d'eaux froides. Cette particularité est attribuable à la présence d'eau souterraine fraîche et de l'habitat forestier riverain longeant la rivière. Le tronçon de la rivière Jock traversant Richmond présente le couvert forestier le plus dense de tout le sous-bassin hydrographique.

#### Ruisseau Marlborough

Le ruisseau Marlborough est l'un des principaux affluents de la rivière Jock. Un léger couvert forestier, constitué de petits terrains boisés, de fourrés d'arbustes et de prés en friche, entoure le tronçon du ruisseau traversant le village. Parmi les cours d'eau plus étroits, mentionnons le drain Van Gaal/Arbuckle, le drain Hamilton, le ruisseau Flowing et le drain Marlborough. La plupart des affluents ont une eau de qualité variant de mauvaise à passable.

#### Plaine inondable

La plaine inondable illustrée à l'annexe A est le prolongement d'une terre qui pourrait faire l'objet d'une inondation selon le niveau atteint en 100 ans, tel que régi par l'Office de protection de la nature de la vallée Rideau. Le relief plat a une incidence sur le drainage et c'est la raison pour laquelle on retrouve une grande superficie de plaine inondable réglementaire dans les limites du village. Les terrains situés sur cette plaine inondable font partie du réseau d'espaces ouverts de Richmond.

## Ruisseaux

La Stratégie de gestion du bassin hydrographique du Bas-Rideau (2005) et le rapport de 2006 sur le Programme de référence du suivi de la qualité de l'eau de la Ville indiquent que la qualité de l'eau tend à se dégrader plus les affluents sont étroits. Ce constat traduit la capacité plus réduite des petits cours d'eau à tolérer la pollution. Étant donné que ces ruisseaux ont au final un impact sur tous les cours d'eau récepteurs, il est important de protéger la qualité de l'eau des plus petits cours d'eau si nous voulons continuer de profiter d'une eau de bonne qualité dans nos rivières. Les ruisseaux risquent d'être déviés dans des ponceaux ou des conduites en cas d'aménagement des terrains à des fins résidentielles ou commerciales.

## Contaminants présents dans les cours d'eau

Les contaminants, qui représentent une autre menace à la qualité de l'eau, atteignent habituellement les cours d'eau par écoulement de surface suivant des précipitations. L'infrastructure actuelle de canalisation des eaux pluviales du village est constituée de fossés et d'égouts pluviaux. Dans les secteurs les plus anciens du village, les fossés en bordure de route sont prédominants; toutefois, des égouts pluviaux ont remplacé les fossés dans environ la moitié de ces secteurs. Dans les nouveaux lotissements, on retrouve surtout des égouts pluviaux. Les répercussions sur les cours d'eau récepteurs, comme l'érosion, les inondations et la mauvaise qualité de l'eau, sont prises en compte grâce à des pratiques actualisées de gestion des eaux pluviales et par le biais d'examen réalisés par le personnel de la Ville et de l'OPNVR.

## Réseau du patrimoine naturel – Forêt Marlborough

La forêt Marlborough recouvre la partie sud-ouest du village (au sud de la rue Ottawa et à l'ouest de la rue McBean), la plupart des terrains boisés étant situés à l'extérieur des limites du village. La forêt Marlborough est définie comme importante dans le Plan officiel en raison de la grande variété de communautés végétales qu'on y trouve, de ses peuplements d'arbres adultes de 80 ans et plus et de son habitat forestier intérieur situé à plus de 100 mètres dans les limites de la parcelle. On retrouve également dans la forêt Marlborough des végétaux d'importance nationale, provinciale et régionale.

## Réseau du patrimoine naturel – Zone de conservation de Richmond

La Zone de conservation de Richmond contient des parcelles de conifères et de forêts en voie de repeuplement, des haies d'arbres adultes, des étangs peu profonds bordés de taillis de saules, des marécages abritant des arbres à feuilles caduques ainsi qu'une forêt riveraine d'âge moyen qui longe la rivière Jock. Le ministère des Richesses naturelles a désigné les trois bassins de stabilisation des eaux usées et l'étang adjacent de la Zone de conservation de Richmond comme étant une halte migratoire pour oiseaux aquatiques. Au printemps et à l'automne, ce secteur est utilisé par des colonies d'oies, de canards et d'oiseaux de rivage, qui viennent s'y nourrir et s'y reposer.

## Politiques

1. Lors de l'examen d'une demande d'aménagement, le Conseil pourra s'orienter sur les politiques et autres considérations suivantes du Plan officiel :
  - a. Aucun aménagement n'est autorisé dans la forêt Marlborough. Tout aménagement proposé à moins de 120 m d'un terrain boisé d'importance désigné dans l'annexe 14 du Plan officiel doit faire l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement (ÉIE). La section 4.7.8 du Plan officiel décrit l'ÉIE et sa portée.
  - b. Le retrait depuis les cours d'eau sera fondé sur la section 4.7.3 du Plan officiel. Le retrait minimal doit être déterminé en fonction des études techniques réalisées en appui de toutes les demandes d'aménagement.
  - c. L'annexe K du Plan officiel désigne la rivière Jock en tant que cours d'eau présentant des pentes instables. Le retrait depuis ce cours d'eau doit être établi par suite d'une analyse sur le terrain,

- réalisée conformément aux lignes directrices de la Ville en matière de stabilité des pentes, et tout aménagement adjacent à la rivière Jock devra répondre à ces exigences.
- d. Les aménagements devront être orientés par les politiques sur les plaines inondables figurant à la section 4.8.1 du Plan officiel.
  - e. L'examen environnemental intégré et les principes de conception harmonisée avec la nature doivent être respectés tels qu'ils sont décrits à la section 4.7.1 du Plan officiel.
  - f. Les terrains boisés, les haies et les arbres doivent être protégés autant que possible, grâce à des rapports sur la conservation des arbres et à des plans d'aménagement paysager décrits à la section 4.7.2 du Plan officiel.
  - g. Les nouveaux aménagements doivent être orientés par les lignes directrices de gestion des eaux pluviales figurant dans le Plan de gestion environnementale.
  - h. Des mesures de protection de l'habitat aquatique et d'emplacements éventuels d'amélioration des cours d'eau, de suppression des obstacles aux poissons et de plantation sur les rives doivent être désignées lors du processus d'examen des demandes d'aménagement.
  - i. Des efforts doivent être déployés pour préserver les ruisseaux et éviter si possible leur déviation vers des ponceaux ou des canalisations.
  - j. Des politiques de protection des éléments naturels seront mises en place par le biais : i. du processus d'examen des demandes d'aménagement, ii. de la gestion des eaux pluviales, iii. de la mise en valeur des parcs, iv. d'améliorations apportées aux espaces publics longeant le couloir de la rivière Jock, v. de pratiques d'intendance individuelles et collectives.
4. Pour améliorer le réseau d'espaces verts, la Ville entend :
- a. Maintenir la propriété publique des parcs et des propriétés municipales, et étendre la propriété publique des terrains longeant la rivière Jock, notamment par le biais d'achats, de dons et de cessions.
  - b. Protéger les terrains faisant partie de la forêt Marlborough et des terrains boisés adjacents contenant des éléments appartenant au réseau du patrimoine naturel, par les moyens suivants :
    - en désignant les terrains faisant partie du réseau du patrimoine naturel et appartenant aux terrains à aménager ouest comme étant des espaces ouverts
    - en permettant les utilisations qui ne nuisent pas aux caractéristiques naturelles du secteur, comme les loisirs de plein air, les utilisations scientifiques, éducatives ou de conservation associées aux éléments environnementaux.
  - c. Le processus d'examen des demandes d'aménagement, l'acquisition de terrains et la collaboration avec les propriétaires privés et l'ensemble des résidents serviront à la création d'un réseau de sentiers continu le long de la rivière Jock. En attendant, les sentiers proposés à l'annexe B n'impliquent ni accès public ni atteinte aux droits de propriétaires privés.
5. Pour améliorer la qualité de l'eau et restaurer le couloir de la rivière Jock et ses affluents dans leur état naturel, la Ville entend :
- a. Entreprendre sur des terrains municipaux des travaux destinés à :
    - permettre la modernisation du réseau d'évacuation des eaux pluviales, notamment en améliorant les réseaux de drainage des fossés et les aires jardinées destinées à recueillir les eaux pluviales
    - examiner la possibilité d'utiliser des revêtements poreux pour les projets publics adapter le fauchage de l'herbe le long des cours d'eau afin de créer des zones tampons végétales
    - planter des arbres le long des cours d'eau traversant le parc Bob Slack, le parc de la rivière Jock, le parc Arbuckle, le parc de la rue Martin ainsi que dans les emprises routières non utilisées à l'angle des rues King et Cockburn
  - b. Encourager, financer et réexaminer les programmes d'intendance qui :
    - fournissent de l'information aux résidents sur la manière d'être sensible à la présence de la rivière Jock s'ils habitent à proximité d'un cours d'eau ou d'un boisé;
    - favorisent les zones tampons végétales et la stabilisation des ruisseaux sur les propriétés privées longeant les cours d'eau, grâce à des programmes de plantation d'arbres tels qu'Acres en verdure, le Programme de retour à l'état naturel du rivage et le Programme d'assainissement de l'eau en milieu rural;
    - permettent d'améliorer la gestion des eaux pluviales sur les propriétés privées, grâce à l'utilisation de tonneaux à eau de pluie, au débranchement des tuyaux de descente de l'égout pluvial, à l'aménagement de jardins pluviaux et à la plantation d'arbres;

- favorisent la mise en place de projets communautaires d'élimination des détritux, de plantation d'arbres, de protection des habitats fauniques et d'élimination des espèces envahissantes.

### 3.4 Transport



Un plan directeur des transports a été élaboré pour le village, conjointement avec le présent plan, afin de déterminer les répercussions du transport sur les divers scénarios de croissance imaginés pour le village de Richmond. On a ainsi pu documenter les conditions existantes de tous les modes de transport (routes, transport en commun, marche, vélo) et dresser un inventaire des infrastructures de transport existantes et des volumes de déplacement qui s'y rattachent, la répartition et le rendement du réseau. Trois scénarios de croissance future ont été évalués sur la base d'une analyse de la croissance résidentielle et d'emploi. Le nombre de déplacements potentiel aux heures de pointe du matin et de l'après-midi a ensuite été calculé pour chacun de ces trois scénarios éventuels de croissance, puis appliqué au réseau de transport en tenant compte des hypothèses issues de l'analyse des conditions existantes.

Une analyse de capacité à des cordons de comptage régionaux indique qu'aucune capacité routière supplémentaire n'est requise pour accéder au village ou en sortir selon le scénario présentant la croissance la plus forte. L'analyse d'un cordon de comptage situé dans le village révèle par ailleurs que la demande future de déplacements est-ouest à travers le village exigera une capacité supplémentaire, qui pourra être fournie si la rue Perth est élargie à quatre voies entre la promenade Gamble et l'extrémité est du village, et entre la caserne de pompiers et l'extrémité ouest du village au moment où les nouveaux secteurs de croissance auront été aménagés à 70 pour cent de leur capacité. L'analyse du cordon de comptage situé dans le village a également permis de conclure qu'un lien nord-sud à deux voies serait nécessaire entre les rues Ottawa et Perth afin de répondre aux besoins de l'aménagement adjacent et de permettre une répartition plus souple de la circulation. De la même manière, une route collectrice est-ouest à deux voies serait nécessaire pour répondre aux besoins des terrains industriels. Un réseau de sentiers piétonniers, comprenant notamment un sentier polyvalent longeant les deux rives de la rivière Jock, a en outre été proposé.

Un plan de mise en place progressive des infrastructures, comprenant des projets de transport, est décrit à la section 8 du présent plan.

#### Politiques

1. Lors de la présentation d'une demande d'aménagement, la Ville évaluera le volet de transport en fonction des données du Plan de conception communautaire et du plan directeur des transports.
2. Bien qu'aucune capacité routière supplémentaire ne soit nécessaire pour faire face à la croissance au cours de la période de planification, des projets précis d'amélioration de la chaussée et l'ajout de nouvelles routes collectrices et de sentiers s'avère nécessaire dans le village, tel qu'énoncé à l'annexe C du Plan de conception communautaire.
3. Les liens routiers et piétonniers futurs, tel qu'illustré à l'annexe C, doivent être protégés lors des aménagements et des réaménagements.
4. Les routes doivent être aménagées en tenant compte des lignes directrices figurant à la section 7.5 du présent Plan.
5. S'il est déterminé qu'un nouvel aménagement risque de surcharger l'infrastructure de transport existante, nécessite la construction d'une nouvelle infrastructure ou s'intègre mal dans le réseau existant, la Ville peut exiger la réalisation d'une étude de la circulation.

6. Les quadrilatères des plans de lotissement seront conçus en offrant des liens logiques grâce à des modifications apportées aux quadrillages qui les relient réseau routier existant, plutôt qu'avec des boucles ou des rues sans issue.
7. Des parties du réseau de transport devraient être traitées comme des couloirs visuels, lorsque cela est pertinent, de manière à ce que les modèles routiers prennent fin sur des espaces ouverts ou des terres agricoles adjacents.
8. Afin d'encourager la réutilisation des anciens bâtiments et la diversité des utilisations dans les parties les plus anciennes du village, le stationnement sur place pourrait être limité ou interdit.

## **Artères**

9. Dans la partie ouest du village, la rue Perth sera modifiée conformément aux études des répercussions sur la circulation réalisées dans le cadre des demandes de lotissement.
  - o L'aménagement d'un carrefour giratoire est proposé à proximité des terrains à aménager ouest, de manière à ce que la circulation piétonnière, cycliste et automobiliste de la route collectrice proposée puisse facilement s'intégrer à celle de la rue Perth.
  - o Au fur et à mesure du développement du centre du village, le stationnement sur voirie pourrait être autorisé sur les rues Perth et McBean.

## **Routes collectrices**

10. Les nouvelles routes collectrices auront une largeur minimale de 22,0 mètres.

## **Rues locales**

11. Une emprise routière large de 16,5 mètres pourrait être envisagée pour les nouvelles rues locales, à condition que toutes les conditions suivantes puissent être remplies à la satisfaction de la Ville :
  - a. Qu'un trottoir soit construit sur un côté de toutes les rues;
  - b. Que des arbres de rue soient plantés des deux côtés de chaque rue, conformément aux lignes directrices de la Ville;
  - c. Que la neige puisse être stockée;
  - d. Que les services publics puissent être fournis.

## 3.5 Stratégie économique

Une stratégie d'emploi a été élaborée par le Comité directeur dans le cadre du projet de planification de 2010. Elle est fondée sur la vision collective voulant que Richmond soit un village durable et sain, et non pas une simple collectivité-dortoir. Avec l'accroissement prévu du nombre de résidents vivant dans le village (ceux qui y consomment et y travaillent en plus d'y habiter), il devient impératif de créer des emplacements permettant de soutenir les futures entreprises créatrices d'emploi. Les résidents pourront ainsi, s'ils le choisissent, habiter et travailler dans le village.



### Orientations économiques

La volonté de faire de Richmond une collectivité complète mène à l'élaboration d'un certain nombre de politiques économiques, qui touchent les points suivants :

- Le meilleur endroit où créer un nombre important d'emploi se trouve sur les terrains industriels. Bien que l'on reconnaisse que ces terrains sont restés en friche pendant une longue période, on a jugé que, avec une stratégie de viabilisation, un plan conceptuel et une variété plus adéquate d'utilisations autorisées, ces terrains seraient davantage susceptibles d'être aménagés. Ces terrains devraient par conséquent être réservés à la création de commerces et d'emplois d'ici la fin de la période de planification visée par le PCC.
- Le centre du village est considéré comme un secteur où les commerces devraient cohabiter avec d'autres utilisations, y compris résidentielles. Ces commerces devraient desservir les résidents, les visiteurs et les membres de la communauté agricole environnante, tout en préservant et en enrichissant le caractère historique du centre. Avec le temps, le centre du village évoluera en une destination patrimoniale pour les services personnels, les loisirs et les activités touristiques.
- Les magasins à grande surface de plus de 3 000 m<sup>2</sup> sont considérés de nature plus suburbaine et non appropriés pour le village à l'heure actuelle.
- La désignation de commerces de village doit permettre une grande variété de fonctions commerciales qui dépendent d'un bon accès routier et qui offrent des possibilités commerciales et d'emploi à petite échelle répondant aux besoins de la collectivité environnante.

Le meilleur moyen d'appliquer ces orientations économiques consiste à utiliser les désignations d'utilisation du sol du Plan et de créer une association de commerces locaux capable de prendre la tête de cette stratégie économique. Les commerces locaux devraient examiner les avantages que représenterait la création d'une association, comme une association de zone d'amélioration commerciale (ZAC), pour mettre en œuvre cette stratégie et aider à valoriser le village en tant que lieu où l'on peut magasiner et faire des affaires.

## **Futures orientations des entreprises**

Pour faire en sorte que les futures entreprises visent un but économique commun pour le village, la stratégie économique propose que :

- Le secteur agricole s'appuie sur les producteurs d'aliments locaux et les liens vers les marchés agricoles, les restaurants et les détaillants, et les encourage, grâce au projet « Savourez Ottawa »
- « Ottawa's Countryside », le réseau collectif de l'industrie touristique rurale, devrait être maintenu et mis en valeur (<http://www.ottawascountryside.ca/>)
- Les liens de transport visant à faciliter le réseautage d'affaires avec Ottawa et la communauté agricole environnante devraient être améliorés
- Il conviendrait d'évaluer si l'on compte assez d'entreprises ou d'industries à Richmond pour créer une grappe d'entreprises créatives dans le village
- Les conseils scolaires publics, le Collège Kemptville et le Collège Algonquin devraient établir des partenariats pour s'assurer que des programmes sont mis sur pied pour répondre aux besoins des entreprises locales et que des programmes de formation en cours d'emploi, notamment des programmes coopératifs, sont proposés pour contribuer à la formation des étudiants